



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 4 février 2015

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2014
3. Communications du Bureau
4. Election d'une Commission ad'hoc consultative en matière de taxe sur les déchets
5. Informations de la Municipalité
6. Demande de crédit pour le réaménagement du centre du village et du carrefour du chemin de la Faverge - préavis N° 1/2015
7. Eventuelle opportunité d'acquisition de la parcelle N° 20, jouxtant l'Hôtel-restaurant de la Couronne et la Maison du Village (ex-propriété Schneiter)
8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : L. HUG – G. MARCHAND – S. MASCALI – S. MIR – J.-P. STREIT

2. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

3. Communications du bureau

Le PRESIDENT :

- Lettre de démission de P. RONGA.
- Email de G. MARCHAND suggère que la Commission des travaux mentionne dans leurs rapports les membres présents aux séances. La Commission en prend note.
- Lit la motion « Place du village » de J.-P. STREIT, E. FLEURY et M. SANGUINETTI. Elle vise à créer un maximum de places de parking en sous-sol et en surface, d'aménager un place de fête d'environ 520m², de conserver la fontaine actuelle de la place Barbeau, de créer des espaces pour l'Epicerie « Chez Dom » avec terrasse et dépôt, des locaux pour l'école de musique, des WC publics, ainsi que 3 ou 4 appartements locatifs. Lors des fêtes villageoises, la tente communale de 192m² pourrait être montée avec la possibilité d'installer divers autres stands et des jeux.

E. FLEURY : la motion vise à créer plus de places de parking qu'actuellement (22 places + 2 devant « chez Dom » maintenant). Le parking futur serait de 36 places dont 20 en sous-sol et 16 en surface. Travaux qui devraient se dérouler en plusieurs étapes sur une période de 24 à 30 mois.
E. FLEURY note que cette motion est complémentaire au préavis municipal n°1/2015. Elle ne fait pas obstacle à ce que la Municipalité présente ce soir.

Le PRÉSIDENT procède au vote sur la prise en considération de la motion.

L'objet est accepté par 24 oui, 3 non, 12 abstentions.

La motion va être maintenant transmise à la Municipalité qui prendra position au prochain Conseil.

4. Election d'une Commission ad'hoc consultative en matière de taxe sur les déchets

La Municipalité rappelle que l'année 2014 est une année complète de fonctionnement servant de base pour des discussions possibles dans le respect des principes rappelés par le Tribunal Fédéral (70% des frais liés aux déchets doit être perçu par des taxes, principe du pollueur/payeur).

P. MEIER mentionne que la Commission doit être représentative de la population de Mies notamment des personnes à revenus modestes et des personnes du 3^{ième} âge. Ces taxes peuvent avoir un impact important sur eux.

J.-L. RAY, M. BERTINAT, P. MEIER, R. MEROZ, A. HEPP se présentent et sont élus par acclamation.

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Après discussion avec la Commission de sécurité, la Municipalité a décidé de procéder à l'engagement d'un ASP (Assistant de sécurité publique). L'engagement de cet agent est réalisé avec d'autres communes voisines. Il travaillera à 20% pour Mies. Son coût est déjà compris dans le budget 2015. Il sera regroupé dans les locaux de Coppet avec les deux autres ASP déjà présents.
Tâches principales : surveiller les places de jeux et les espaces publics, contrôler les places de parking et places d'amarrage, patrouiller sur les chemins et rues aux abords des écoles, veiller à la sécurité des personnes, contrôler et inciter toute personne concernée au respect des règlements communaux, poser la signalisation provisoire lors de travaux ou manifestations, assurer le service de circulation (lors d'accident par exemple), aider les autres employés communaux, collaborer avec la gendarmerie et les sociétés de sécurité privée mandatées par la commune, contrôler la signalisation posée par des tiers, gérer les cycles trouvés, gérer les cas d'animaux dangereux, contrôler l'éclairage, le marquage routier et la signalisation sur le territoire de la commune. D'une manière générale, exécuter toute tâche nécessaire au bon fonctionnement des services de l'administration.
Cet engagement d'un ASP ne veut pas dire que l'on ait résolu nos problèmes de sécurité en matière de cambriolages. Néanmoins, c'est une première pierre à la collaboration intercommunale que la Municipalité a appelée de ses vœux.
- A titre informatif, une Commission consultative en matière de sécurité a aussi été nommée à Coppet à l'instar des communes de Mies, Tannay et Commugny.

B. GAUD (Commission ad'hoc pour la sécurité) :

- La Commission se préoccupe surtout du problème des cambriolages et de la sécurité au sens large.
Dans le premier rapport intermédiaire distribué, la Commission n'était pas favorable aux ASP. La Commission intercommunale de sécurité, à laquelle participe les Syndics, avait été inerte jusqu'à présent en s'occupant plutôt de normaliser les règlements de police entre les communes.
Après discussion avec notre SYNDIC, la Commission s'est dite qu'en acceptant un ASP, cela pourrait être le début d'une collaboration intercommunale plus étendue. A partir de ce moment là, l'engagement d'un ASP à 20% peut se justifier.

C. FIGEAT :

- En tant que commune riveraine de l'aéroport de Genève, la Municipalité a été conviée à une présentation des autorités de l'aéroport et de Genève. Une fiche stratégique devrait être fixée pour tous les aéroports suisses. Elle traite de l'évolution du nombre de passagers et de mouvements. Cette fiche devrait aboutir sur des mesures à entreprendre. Une étude prédit un nombre de passagers de 25 millions à l'horizon 2030 (VS 14.5 millions fin 2013) et un nombre de mouvements d'avions de 248'000 en 2030 (VS 189 000 fin 2013). La durée d'ouverture de l'aéroport ne devrait pas être augmentée. Les communes sont informées mais une impression se dégage qu'elles n'ont pas grand chose à dire.

S. EMERY :

- Pro Senecut Vaud organise différentes tables d'hôte conviviales pour les personnes à partir de 65 ans. A Mies, une table d'hôte est ouverte par Béatrice Deriaz et Anne-Mieke Frick. Date : 1^{er} mercredi de chaque mois, avec un maximum de 9 personnes, 15 CHF pour une entrée, plat et dessert et surtout pour un moment de convivialité.
<http://www.mies.ch/pdf/20150126142130.pdf>
- J.-L. RAY a été présent au premier repas très réussi et pense que c'est une très bonne idée. Il note qu'il faut téléphoner suffisamment tôt pour s'inscrire.

J. WILDBERGER :

- Ancien point de collecte dans le quartier Sous Voie au bord de la route Suisse. La Municipalité va continuer à rendre service à cette personne (garage Moscatello). Cette place sera louée pour entreposer des véhicules uniquement en état de marche. Quelques exigences ont été posées.
- Ancienne STEP : désamiantage la semaine passée. Fin démolition espérée pour mars 201

G. DERIAZ :

- Nouveaux tennis : l'entreprise Jacquet a été retenue parmi les deux offres. La préparation de la demande d'autorisation de construire est en cours. Enquête publique prévue idéalement en mars. Les travaux pourraient commencer en mai s'il n'y a pas d'oppositions avec une inauguration en septembre 2015. Par ailleurs, la lettre d'engagement du TCMT (Tennis club Mies-Tannay) a été reçue.
- Aménagement du quartier au Sorbier :
 - Un premier atelier créatif a été organisé pour mener une réflexion sur la programmation des équipements publics et des espaces extérieurs. Distinction faite entre les éléments indispensables, souhaitables et optionnels.
 - Un deuxième atelier créatif a confirmé le programme de construction proposé et a précisé les contours du cahier des charges. Ce projet sera soumis au marché public à travers un système de concours probablement international au vu de la taille importante du projet.
 - Programme retenu :
 - Construction d'une salle polyvalente (sports, spectacles, fêtes)
 - Remplacement des vestiaires (pour le foot, les arbitres, le tennis, peut-être aussi pour les joggeurs et les autres sports)
 - Quatre locaux pour les associations de la commune avec un souci de modularité (ouverture des parois possibles, espace de type évolutif).
 - Restauration : deux types de restauration seraient utiles: une buvette/kiosque pour le côté sport, une petite restauration/ tea-room qui pourrait se transformer en une restauration plus sérieuse en fonction du succès du lieu dans un second temps (aspect évolutif toujours important).
 - Crèche qui reste à préciser car il y d'autres projets de crèches dans la région. On pourrait en mettre une éventuellement dans un deuxième temps. Elle sera néanmoins introduite dans le cahier des charges du concours.
 - Parking souterrain et parking extérieur
 - Aménagement de tous les espaces extérieurs (skate-park, terrain de basket, pétanque et terrasse)
 - Elimination de l'idée de faire des logements à cet endroit
 - Organisation d'un concours en deux temps : 1) concours ouvert et anonyme (idée de neutralité et d'amener un maximum d'idées) 2) retenir les 3 projets les plus

convaincants et leur donner un mandat d'étude parallèle. On retiendra alors un lauréat qui élaborera les plans et le suivi du projet.

- Planning 2015 : préparation du cahier des charges, procédure de publication pour le concours avril-mai, 1^{ère} phase du concours ouvert pour mai-juin, 2^{ème} phase août à octobre, et ensuite donner un mandat au lauréat en début d'année 2016.

Le SYNDIC et G. DERIAZ : Deux questions qui seront posées au prochain Conseil : 1) question de principe de savoir si le Conseil veut se mobiliser pour réaliser ce projet ambitieux tout en ayant une estimation du coût du projet 2) si c'est le cas, on ira dans le processus d'un concours tel qu'expliqué.

6. Demande de crédit pour le réaménagement du centre du village et du carrefour du chemin de la Faverge - préavis N° 1/2015

G. DERIAZ :

- Poursuite du revêtement phono-absorbant depuis la Couronne jusqu'à Tannay (environ CHF 250 000).
- Réfection du carrefour Faverge-EMS nécessaire pour mieux sécuriser les piétons (environ CHF 100 000)
- Mieux sécuriser les piétons également au centre du village : les passages piétons sont mal positionnés actuellement avec un manque de visibilité.
- Réduction de la vitesse indirectement. Un élément efficace est d'avoir un revêtement homogène entre la route et les espaces piétons adjacents. Impression de « rouler sur une place » plutôt que sur une route. A noter que la route est cantonale. Une réduction de vitesse sous les 50km/h n'est pas possible par des panneaux routiers.
- Volonté de valoriser les investissements communaux (restaurant de la Couronne, l'ancienne poste, etc) et d'apporter plus de convivialité et d'espace aux piétons.
- Végétaliser l'espace.
- Eclairage nocturne a aussi été étudié pour le rendre plus chaleureux et éviter que la lumière ne rentre dans les appartements aux alentours.
- Cette place restera certes très « traversante » (trafic routier important) mais ce projet vaut la peine d'être réalisé car l'endroit reste le cœur du village au niveau commercial et au niveau des services.

Voir le préavis municipal pour les détails du projet.



Rendu 3D du futur centre du village

Divers points relevés par les conseillères/conseillers et la Municipalité:

- Réaménagement prévu de la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne poste en épicerie.
- Le garage de l'ancienne poste était utilisé par « l'Amicale ». Etude de la possibilité de déplacer ce dépôt dans le chantier naval.
- La cabine téléphonique sera probablement supprimée.
- Sortie de la Vy de Montorge sera aménagée au niveau de la signalisation au sol. Proposition de reculer un peu le marquage de la sortie et d'arrondir les aménagements côté Tannay. En effet actuellement, il n'est pas possible d'obliquer en directement de Tannay sans empiéter sur la voie d'en face.
- Quant aux piétons, ils passent actuellement par l'escalier. Ce dernier va être éliminé. Ils devront passer au niveau du nouveau passage piéton avec un meilleur visuel.
- Camions de livraison : tant que l'épicerie n'est pas déplacée, les bornes devant ne seront pas installées.
- Places de parking devant la poste : dans la nouvelle configuration, les voitures pourront repartir dans les deux sens (Tannay et Versoix). Le recul se fera par contre directement sur la route. Ceci est encore à valider définitivement.
- Passage piéton de la Vy à Vaux n'est pas sur le plan mais va être conservé.
- Question de M. SANGUINETTI sur une dépense à caractère public (aménagement de la nouvelle épicerie) pour un intérêt privé (épicerie, une entreprise privée). La Municipalité a réfléchi dans le sens qu'il lui paraît important de maintenir une épicerie pour le village car c'est un service intéressant. Sans aménagement de locaux intéressants, l'épicerie risque de disparaître du village. Au niveau financier, actuellement, le rez-de-chaussée de l'ancienne poste n'offre aucune rentabilité à Mies (mise à disposition gratuite pour une salle de musique+ hangar gratuit). A contrario, il y aura un loyer payé par l'épicerie. Enfin, la possibilité de pouvoir avoir une ou deux tables devant l'épicerie pourrait contribuer à améliorer la convivialité du lieu.
- Le marquage d'une piste cyclable n'a pas été retenu pour l'instant. Il n'y a pas assez d'espace pour cela.

F. BUENSOD (Commission des travaux) et P. CAVIN (Commission des Finances) recommandent d'accepter le préavis n°1/2015.

Le PRESIDENT procède au vote.

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du centre du village et du carrefour du chemin de la Faverge.
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'125'000 pour le financement de ces travaux.
- Financer cet investissement de CHF 1'125'000 par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 20 ans.

L'objet est accepté par 35 oui, 2 oppositions et 3 abstentions.

7. Eventuelle opportunité d'acquisition de la parcelle N° 20, jouxtant l'Hôtel-restaurant de la Couronne et la Maison du Village (ex-propriété Schneiter)

Discussion à huis clos.

[Note du webmaster : Les Conseillers ont reçu un PV complet incluant donc ce qui s'est dit lors de ce huis-clos]

8. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

S. LUGINBÜHL (Commission ad'hoc pour la sécurité) signale qu'une réponse a enfin été reçue du service de la protection des données de Lausanne par rapport au « tout-ménage ». Il sera prochainement finalisé et envoyé à la population.

La commission continue de rencontrer les acteurs liés à la sécurité de notre région. Elle verra prochainement Mme Imesch, présidente de la commission intercommunale de sécurité, ainsi que les représentants des gardes-frontières.

9. Divers et propositions individuelles

M. SANGUINETTI demande si l'engagement à 20% d'un ASP sera soumis à la décision du Conseil communal.

Le SYNDIC : l'engagement de l'ASP avait été évoqué lors de la présentation du budget 2015 et cela avait été accepté dans le budget 2015. La Municipalité a travaillé en bonne intelligence avec la Commission de sécurité.

La Municipalité a bien compris le message de cette dernière que les ASP n'étaient pas la solution à la préoccupation des cambriolages.

B. GAUD et G. DERIAZ : Tant que le projet d'aménagement du Sorbier n'est pas abouti, les deux anciens tennis resteront. Il est possible que le tennis club ait 6 courts pendant une ou deux saisons.

P. MEIER demande si l'initiative de la Municipalité d'augmenter la présence de SDS (Service de sécurité basé à Mies) sur la période de fin d'année a eu un effet quantifiable ?

Le SYNDIC répond que oui. En effet, il n'y a eu aucun cambriolage pendant la période de renforcement de présence de SDS. Cependant, il note que la période est courte donc pas forcément significative. Il note aussi que l'initiative a été bien accueillie par la population. Le problème de la sécurité devient un problème sociétal suffisamment important chez nous pour que l'on ne fasse pas l'économie d'une bonne réflexion et communication.

G. SAGNA et G. DERIAZ : il n'y a plus d'opposition possible pour le réaménagement du centre du village. Temps de travaux estimé d'environ 5 mois. La Municipalité va essayer de faire réaliser une partie de ces travaux pendant l'été où il y a peut-être un peu moins de circulation.

E. FLEURY et G. DERIAZ sur une particularité d'une demande de permis de construire avec un avis de mise à l'enquête qui spécifie que l'ouvrage se situe « hors des zones à bâtir ». C'est une question juridique de part la singularité de cette parcelle avec une grande zone forêt. Dans le cas précis de cette parcelle, il n'y a pas de distinction entre zone forestière et constructible, alors la zone forêt prime. Par conséquent, dans l'avis, il est indiqué comme zone non-constructible bien que tous les bâtiments de la demande d'autorisation de construire sont bien situés dans la zone constructible.

Le PRESIDENT lit un article du journal « la Côte » qui interviewe le SYNDIC sur le Conseil Régional. <http://terresainte.ch/news/cote/cote20150204.htm>

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER